

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 66 (1993)

Heft: [3]

Artikel: Les plans d'études-cadres suisses

Autor: Siegwart, Rolf W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les plans d'études-cadres suisses

Rolf W. Siegwart, ancien président de l'Association Suisse des Romanistes, membre de l'«Atelier Benelux» du Conseil de l'Europe

Le système scolaire suisse est caractérisé par l'absence de ministère de l'éducation nationale; les 26 cantons sont en effet souverains en matière scolaire. D'où des différences parfois très notables entre les plans d'études qui, eux aussi, sont cantonaux.

Ces plans d'études existent *pour l'enseignement primaire et pour le secondaire inférieur*, c'est-à-dire pour la scolarité obligatoire, qui dure jusqu'à quinze ans. Dans le domaine postobligatoire qui nous intéresse ici, c'est dans les écoles conduisant aux études universitaires qu'on s'attendrait à trouver les plans d'études les plus structurés ou unifiés puisque le certificat de Maturité, qui sanctionne les études secondaires, est reconnu sur le plan fédéral et donne directement accès à l'université et aux autres écoles supérieures. Or, il n'en est rien: la formulation d'objectifs et de plans d'études a été jusqu'à présent l'affaire des autorités et des enseignants de chaque canton ou a été confiée, dans les cantons à plusieurs lycées ou gymnases, aux collèges de branche (c'est-à-dire aux maîtres qui enseignent la même matière). Dans la plupart des cas, les programmes rédigés

dans le passé énumèrent sous forme de simples listes ce qu'un bachelier doit savoir au moment de passer la Maturité. Il s'ensuit que des différences très considérables peuvent exister d'un gymnase à l'autre, même à l'intérieur d'un seul canton.

Depuis qu'en Europe on est en train d'adopter la pédagogie par objectifs, on a compris chez nous que *la formulation de tels objectifs permettrait de maintenir une diversité jugée désirable pour des raisons politiques tout en constituant un cadre* qui permettrait la comparaison, et partant, l'harmonisation et la modernisation des plans d'études détaillés.

Dans le domaine de l'enseignement des langues, ce début de réforme a été stimulé par *un acte politique de concertation intercantonale* qui a rendu obligatoire l'enseignement d'une deuxième langue nationale pour tous les élèves suisses à partir de l'âge de 10 ans. Dès lors, les concepteurs de méthodes officielles et les écoles normales ou instituts pédagogiques (qui forment des maîtres primaires censés enseigner aussi la langue seconde) sont devenus les principaux instigateurs du renouveau. Les «*Points de Rencontre*» de la CDIP (Conférence intercantonale des Directeurs de l'Instruction Publique) sont un des résultats de cet acte de concertation mentionné. Ils définissent un cadre de référence pour la «charnière 15+», c'est-à-dire pour le passage du secondaire obligatoire au secondaire post-obligatoire.

Les écoles préparant à la maturité académique (qu'on appelle collèges

ou gymnases chez nous) sont restées longtemps à l'écart de ce mouvement de renouveau. Il a fallu les efforts conjugués de la CDIP et de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES), pour lancer, voici 6 ans, une vaste entreprise baptisée *plans d'études-cadres pour enseignement secondaire II suisse*.

Le coup d'envoi pour la rédaction de ces plans a été donné par une commission paritaire «Gymnase-Université» qui, à partir de 1982, a élaboré un document appelé «10 thèses relatives à l'actuel article 7 de l'ORM (Ordonnance fédérale sur la Reconnaissance des Certificats de Maturité)». Ce document, paru en 1985, stipule en matière de langues:

«L'école doit encourager les élèves à faire usage d'une langue riche et précise, en leur fournissant toutes les occasions possibles de s'exprimer par la parole et l'écriture. Apprendre une langue, c'est aussi apprendre à penser; connaître et maîtriser les catégories linguistiques, c'est acquérir une des conditions indispensables à toute communication. La compétence communicative doit être redéfinie au gymnase, non seulement à des fins utilitaires, mais en vue de l'ouverture et de la continuation du dialogue à plusieurs niveaux. Il s'agit aussi de donner une compétence culturelle, à laquelle est lié le développement du sens historique. L'élève doit être capable de comprendre diverses formes de pensée et d'expression et de se définir par rapport à elles. Ces considérations sont aussi valables pour l'enseignement des langues étrangè-

res, en particulier des langues nationales.»

Le coauteur de ces «10 thèses», la Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire, est un organisme non gouvernemental et non subventionné. Elle est organisée en «associations de branches». Ces deux associations s'occupant de l'enseignement du français, la SSPF (Société Suisse des Professeurs de Français, langue maternelle) et l'ASR (Association Suisse des Romanistes, français et italien langues secondes) sont affiliées à la FIPF. Nous présenterons par la suite le plan d'études-cadre pour le français langue seconde, élaboré par un groupe de travail de l'ASR.

C'est par un vaste mouvement d'autoformation que nous nous sommes mis au travail, bénévolement, mais soutenus scientifiquement par une Direction du projet mandatée par la CDIP, et logiquement par le CPS (Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire), qui a notamment permis d'organiser des stages dans les différentes régions du pays afin de ventiler le projet auprès des enseignants.

Notre groupe a commencé par repenser le processus global d'enseignement/apprentissage d'une langue à partir de la leçon zéro et jusqu'à un point d'arrivée coïncidant avec les examens de Maturité. Puis il a considéré le problème sous trois aspects:

1. Objectifs généraux: la politique éducative à adopter.

Exemple: «L'enseignement du français langue seconde et nationale joue un rôle primordial dans la transmission des valeurs et des contenus culturels de la francophonie, dont la Suisse fait partie.»

2. Considérations et intentions: le processus d'apprentissage et les démarches pédagogiques.

Exemple: «L'élève acquiert les quatre compétences de tout échange verbal: la compréhension de l'oral et de l'écrit, la production orale et écrite. Il le fait à travers les situations communicatives les plus variées, adaptées à l'âge, aux intérêts, au développement linguistique et culturel, lui permettant une prise directe sur la réalité vécue de la francophonie. Il se familiarise aussi avec le manie- ment du français en tant que lan- gue véhiculaire adoptée aussi bien au niveau européen qu'au niveau mondial. Ceci suppose des décou- vertes suscitées à l'occasion d'échanges individuels ou de clas- ses ainsi que de semaines d'étu- des ou de séjours linguistiques en immersion totale.»

3. Objectifs fondamentaux: les objectifs à atteindre par les bache- liers.

Les plans d'études-cadres, en formu- lant des *objectifs généraux* et des *objectifs fondamentaux* définissent un «cadre gymnasial» à dominante pédagogique qui fait la part belle aux «aptitudes» (savoir-faire) et aux «atti-

tudes» (savoir-être) par rapport aux «connaissances». Dans le domaine des langues les objectifs fondamen- taux sont groupés en quatre catégo- ries:

- *langue et communication*: les qua- tre compétences, les facultés sociolinguistiques,
- *langue et pensée*: les facultés dis- cursives et cognitives,
- *langue et culturel*: le cultivé tradi- tionnel, mais surtout aussi le cul- turé (les facultés socioculturelles),
- *langue et expression de soi*: les facultés «émotives».

On reconnaîtra aisément dans cette catégorisation la version légèrement simplifiée de l'«Aptitude à la commu- nication» de M. Jan van Ek (Objectifs de l'apprentissage des langues vivan- tes, vol. 1, p. 36, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1988).

Pour ce qui est d'une définition adé- quate des *connaissances*, notre groupe a adopté le point de vue sui- vant, consigné dans la partie «2. Con- sidérations et intentions»:

«Dans l'enseignement du français lan- gue seconde les notions principales de grammaire, de vocabulaire et de prononciation ainsi que les faits mar- quants de l'histoire, de la littérature et de la civilisation des pays francopho- nes ne sauraient représenter des objectifs en soi, mais ont à intégrer l'acquisition et le développement des aptitudes et des attitudes fondamen- tales.»

Voici, à titre d'exemple, la liste des ob- jectifs de la section *langue et pensée*:

aptitudes:

- analyser un énoncé, une phrase, un texte
- paraphraser et simplifier
- hiérarchiser des points de vue
- mettre en relation des pensées ou des données et les placer ou replacer dans un contexte
- aller au fond d'une pensée complexe et faire des raisonnements adéquats tout en affirmant son propre point de vue
- informer, faire un rapport

attitudes:

- s'exprimer de manière judicieuse en fonction de la situation et de l'interlocuteur
- se créer ses propres stratégies de compréhension et d'assimilation en distinguant la part du fond et de la forme

Il est temps de tirer quelques conclusions de ce que nous venons d'esquisser ici:

1. La forme de «cadre» tient compte de la diversité des systèmes scolaires helvétiques qui prévoient que les corps enseignants cantonaux ou locaux (au niveau d'une grande école par exemple) rédigent eux-mêmes les objectifs détaillés correspondants (les «programmes»).
2. Les plans-cadres se réfèrent à un niveau qui est «négocié entre deux partenaires au moment de l'examen de Maturité: le jury est composé, pour chaque classe,

d'un enseignant examinateur représentant le secondaire, et d'un représentant du post-secondaire, en règle l'université, qui fonctionne comme expert et validateur. Cette façon de faire constitue une des principales «charnières» entre le secondaire et le post-secondaire et garantit que la Maturité n'est pas doublée d'un examen d'admission organisé par les seules instances universitaires.

3. L'usage veut que dans le secondaire gymnasial suisse une langue seconde ou étrangère soit étudiée pendant toute la durée des études pour être inscrite dans le certificat de Maturité. Par conséquent, les



plans-cadres ne prévoient pas (encore) de qualifications partielles. Une révision de ce système est toutefois à l'étude (refonte de l'ORM).

4. L'évaluation ne tombe pas dans le domaine des plans-cadres.
5. Par rapport à la scolarité obligatoire (le primaire, et le secondaire I) les plans-cadres visent évidemment la continuité et la complémentarité.

C'est la première fois que des objectifs sont définis pour l'ensemble de l'enseignement secondaire post-obligatoire suisse de culture générale. Par le fait d'avoir confié la formulation de tels objectifs aux enseignants eux-mêmes, les autorités ont déclenché un vaste processus de formation qui touchera tous les enseignants engagés.

1. La phase rédactionnelle des plans d'études-cadres est terminée. La procédure de mise à l'enquête auprès des instances politiques et professionnelles est en cours.
2. Dans le domaine des langues vivantes le cadre défini est d'ordre tellement général que les concepteurs se sont interrogés sur l'opportunité de présenter un «chapeau» commun à toutes les langues, à l'instar notamment de l'Italie et de la France. Cette idée n'a finalement pas été retenue, principalement en raison du statut

particulier des langues nationales considérées comme «langues secondes», non «étrangères».

3. Les travaux de «transfert» (rédaction des plans détaillés par les corps enseignants et/ou des équipes cantonales) nécessiteront un encadrement formatif très considérable.

PRESSESPIEGEL A TRAVERS LA PRESSE

Dr. Rischik Schulen in Bern

Zur Diplomfeier am Ende des Herbst-/Wintersemesters 1992/1993 konnte Direktor Christian Glur über 100 Diplomierte und Gäste begrüßen. Er führte aus, dass die Diplomfeier als Schnittstelle zwischen Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft als ein Moment der Ruhe und Besinnung zu geniessen sei. An den vom Verband Schweizerischer Handelsschulen (VSH) anerkannten Diplomprüfungen nahmen insgesamt 128 Kandidatinnen und Kandidaten teil. Davon bestanden 119 (93 Prozent) die Prüfung. *Der Bund, 3. März 1993*

ORTEGA-Schule in Wil

Die Ortega-Schule in Wil hat sich seit ihrer Gründung im Jahre 1964 mit der Ausbildung tüchtiger Kaufleute einen guten Namen gemacht. Den langjährigen Erfahrungen der Schule wie auch ihrer Lehrer sowie den stetigen Anpassungen an verlangte neue Richtlinien dürfte es zu verdanken sein, dass die Ortega konstant gute Ergebnisse erzielt. Die Handelsschulbildung der Ortega sieht zwei Jahre Tagesschule sowie ein Jahr Praktikum in einem kaufmännischen Betrieb vor. Das Praktikumsjahr wird von einem wöchentlichen Schultag begleitet.

Ostschweizer Woche, 18. Februar 1993